



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 07/04/2021

ÉLECTIONS MUNICIPALES À THÉNAC

Les électeurs de la commune de Thénac sont appelés aux urnes le **dimanche 11 avril 2021, et le dimanche 18 avril 2021** en cas de second tour, afin de renouveler la composition du conseil municipal dans son intégralité, à la suite de la décision du Conseil d'État du 25 janvier 2021 prononçant l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2021.

Afin de garantir les meilleures conditions d'organisation et particulièrement le respect des mesures sanitaires, il sera veillé à limiter le nombre de personnes présentes dans la salle par la mise en place, sous la responsabilité du Président de la délégation spéciale, d'une jauge. Des équipements de protection individuelle des membres du bureau et des électeurs ont été mis à disposition de la commune : masques, gel hydro-alcoolique, visières de protection.

Enfin, le scrutin aura lieu dans la salle municipale Hélène Neveu, située au 8, rue de la paix à Thénac.

Pour cette élection, la dérogation portant à deux procurations établies en France par mandataire est applicable. Les électeurs pourront par ailleurs faire usage du dispositif « maprocuration » permettant depuis le 6 avril 2021 de faire une démarche en ligne de vote par procuration sur le site : www.maprocuration.gouv.fr

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)